

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2026 - 207

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Locations de terrains de sport

Courts de tennis - Terrains de football - Terrains d'évolution - Gymnases

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026,

Vu la délibération n°2026-04-37 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n°2026-04-46 du Conseil municipal du 15 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026, et incluant une augmentation moyenne des tarifs des services publics locaux de 1%,

Considérant les prévisions d'inflation réactualisées par la Banque de France pour l'année 2026, établies entre 1,7% et 2,5% selon les différents scénarios,

Considérant que cette évolution justifie une adaptation mesurée des tarifs publics locaux, afin de préserver l'équilibre budgétaire des services municipaux sans alourdir de manière excessive la charge supportée par les usagers,

Considérant qu'une augmentation moyenne des tarifs de 1%, inférieure à cette évolution des prix, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs de location des terrains de sport sont révisés, conformément à la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente décision, et applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 : La location des structures sportives municipales est gratuite pour les associations et les établissements scolaires, dans le cadre de leurs activités sportives conventionnées.

Article 3 : La gratuité d'une heure par jour est maintenue pour la location des courts par les adhérents de l'association Neuilly-Plaisance Sports section Tennis.

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 4 juin 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026

Boîte de réception en préfecture
2026-04-37-19300498-20260604-DM-DGS-2026207-AR
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Annexe à la décision municipale n°2026 - 2027

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

LOCATION DE TERRAINS DE SPORT

Courts de tennis - Terrains de football - Terrains d'évolution - Gymnases

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

Prestation	Tarif
COURTS DE TENNIS	
Court intérieur : 1 heure de location	19,20 €
Court extérieur : 1 heure de location	11,80 €
Abonnement annuel – Court intérieur : 1 heure de location (commune)	361,00 €
Abonnement annuel – Court intérieur : 1 heure de location (hors commune)	417,00 €
Adhérents Neuilly-Plaisance Sports (NPS) section Tennis Court intérieur : 1 heure de location <i>Tous les joueurs présents sur le court doivent être adhérents de l'association</i>	Gratuité 1h/jour
Adhérents Neuilly-Plaisance Sports (NPS) section Tennis Court extérieur : 1 heure de location <i>Tous les joueurs présents sur le court doivent être adhérents de l'association</i>	Gratuité 1h/jour
TERRAINS DE FOOTBALL	
Terrain d'honneur <i>ou</i> terrain synthétique n°1 <i>ou</i> terrain synthétique n°2 (avec vestiaires et douches)	
Location 1 heure	128,00 €
Location ½ journée	535,00 €
Location journée	1 070,00 €
Location soirée	856,00 €
TERRAINS D'EVOLUTION	
Location 1 heure	86,00 €
Location ½ journée	321,00 €
Location journée	642,00 €
GYMNASES	
Location 1 heure	107,00 €
Location ½ journée	373,00 €
Location journée	750,00 €